

LA FRANCE & LE FONDS DE SOUTIEN

« DROITS DE L'HOMME, ORIENTATION SEXUELLE ET IDENTITÉ DE GENRE »



International Day
against
HOMOPHOBIA
& TRANSPHOBIA

FICHES REPÈRES

Plus de 80 pays interdisent aujourd'hui les relations sexuelles entre personnes du même sexe. Les peines encourues prennent des formes variées et vont jusqu'à la peine de mort dans sept pays. Dans de nombreux États (y compris dans des pays qui ne pénalisent pas l'homosexualité ou la transidentité), des lois discriminatoires et des atteintes à la liberté d'expression et au droit à la santé sont monnaie courante, tout comme les traitements cruels, inhumains et dégradants, les détentions arbitraires, la torture et les exécutions extrajudiciaires, sans épargner celles et ceux qui défendent les droits des personnes LGBTI (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées).



Depuis 2005, la journée IDAHO (International Day Against Homophobia and Transphobia) mobilise l'opinion publique sur les problèmes liés à l'homophobie et à la transphobie par le biais de colloques, de manifestations de rue ou d'événements artistiques. La date du 17 mai a été choisie pour commémorer la décision de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 1990, de retirer l'homosexualité de la liste des troubles du comportement. Lancée en 2005 et coordonnée au niveau international par le comité IDAHO, cette journée est aujourd'hui célébrée dans plus de 60 pays à travers le monde.



■ La situation des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles et intersexuées (LGBTI) ainsi que celle des défenseurs des droits de ces personnes constitue aujourd'hui **l'une des préoccupations majeures de la politique étrangère de la France en matière de droits de l'homme** dans le cadre de la lutte contre les violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, tant sur le plan européen que sur le plan international.

■ Au sein de l'Union européenne (UE), la France a participé à l'élaboration d'une « boîte à outils » adoptée par l'UE en juin 2010. Ce document, destiné à guider l'action des États membres sur cette question, vise également à mettre à la disposition du personnel des institutions de l'UE, ainsi que des délégations, représentations et ambassades de l'Union, un ensemble d'instruments opérationnels à utiliser lors de contacts avec les pays tiers, les organisations internationales et la société civile afin de promouvoir et protéger les droits fondamentaux des personnes LGBTI dans le cadre de l'action extérieure de l'Union.

■ Sur le plan international, la France a présenté en **décembre 2008** à l'Assemblée générale des Nations unies, conjointement avec les Pays-Bas, le texte de la **Déclaration relative aux droits de l'homme**, à

l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Cette déclaration, dont 68 États sont aujourd'hui signataires, constitue une avancée majeure dans le cadre de la reconnaissance de la lutte contre les violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. D'autres initiatives internationales ont également permis de s'opposer aux violences et aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, notamment celles du Conseil de l'Europe ou de l'Organisation des États américains.

■ En outre, la France a travaillé à l'élaboration de la Déclaration conjointe sur la fin des actes de violence et des violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre du 22 mars 2011, et a soutenu en juin 2011 l'adoption de la **Résolution 17/19 sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre au Conseil des droits de l'homme**. Conformément à cette résolution, le Haut



Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a rendu le **premier rapport des Nations unies sur les lois et pratiques discriminatoires contre les personnes en raison de leur orientation sexuelle et leur identité de genre**. Lors de la 19^e session du Conseil des droits de l'homme en mars 2012, un panel historique a été convié afin de déterminer le type de suivi à donner à ce rapport.

■ Dans la logique de la Déclaration de décembre 2008, la France a organisé en mai 2009, à l'occasion de la journée IDAHO, un Congrès mondial sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, avec le concours des Pays-Bas, de la Norvège et en concertation avec les ONGs engagées sur cette question. Parmi les recommandations formulées au cours de cette rencontre internationale figurait la nécessité d'élaborer des programmes d'action, d'encourager les actions régionales et la constitution de réseaux.

■ Face aux nombreuses violations des droits de l'homme ciblant les personnes LGBTI et les défenseurs des droits de l'homme travaillant sur les questions de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, **la France a décidé, avec le soutien des Pays-Bas et de la Norvège, de créer un Fonds de soutien international pour financer des actions concrètes pouvant répondre à ces violations.**

LA FRANCE ET LE SOUTIEN AU FESTIVAL QUEER ZAGREB ET AUX CONFÉRENCES INTERNATIONALES SUR LE THÈME DE L'ORIENTATION SEXUELLE ET DE L'IDENTITÉ DE GENRE

Dans le cadre de la dixième édition du Festival Queer Zagreb (avril 2012), une conférence internationale, soutenue notamment par la France, l'Union européenne et la Fondation allemande Heinrich Böll Stiftung, s'est tenue à Zagreb (26-28 avril 2012). Elle a permis de réunir près de cinquante défenseurs des droits de l'homme sur les questions LGBTI de 17 pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase, du Proche et Moyen-Orient. Cet événement visait à **renforcer les réseaux d'actions et à échanger les expériences concrètes d'approches sur les questions LGBTI** dans des contextes socioculturels très différents.

■ Ce Fonds de soutien « Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre » a pour objectif de **proposer une structure à l'ensemble des partenaires publics et privés** (États, collectivités, entreprises, ONGs, fondations...) souhaitant soutenir la lutte contre l'homophobie et la transphobie, là où les besoins sont les plus importants. **Hébergé par France expertise internationale (FEI), opérateur du ministère des Affaires étrangères (MAE)**, ce Fonds est dirigé par un comité de pilotage constitué de neuf membres : un représentant du MAE qui préside le comité, quatre représentants de la société civile (2 ONG spécialisées LGBTI et 2 ONG généralistes œuvrant à la promotion et à la protection des droits de l'homme) et quatre représentants des contributeurs.

■ Cadre innovant visant à engager et fédérer la pluralité des acteurs engagés dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie, le Fonds de soutien entend **renforcer des initiatives locales dans des pays où ces sujets sont considérés comme trop sensibles pour être évoqués ouvertement dans l'espace public**, ce qui limite de manière importante les moyens d'action de la société civile sur cette question. Il représente, de ce fait, un véritable outil de plaidoyer auprès des opinions publiques, vecteurs de changements à moyen et long terme.

■ Un premier appel à projets international en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité et de la défense de la liberté d'expression et d'association a conduit en 2011, sur la base de 126 proposi-

tions reçues, à la sélection de **3 projets de coopération** en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes. Les premiers résultats de ces actions soutenues et mises en œuvre grâce au Fonds LGBTI sont la réalisation d'interviews et de documentaires audiovisuels, outils de **campagnes de sensibilisation sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre**. Cet appel à projets a également permis de financer l'organisation d'un festival du film LGBTI repris par la presse nationale et étrangère, de soutenir la création de partenariats avec d'autres organismes locaux, de favoriser les échanges sur le sujet avec des représentants des autorités locales (chefs religieux, personnel pénitentiaire, etc.) ainsi que d'identifier et d'appuyer juridiquement des cas de violences ou de demande d'asile.



➤ POUR ALLER PLUS LOIN

Déclaration du 18 décembre 2008

www.franceonu.org/spip.php?article3983

Les principes de Yogyakarta

www.jogyakartaprinciples.org/index.html

Déclaration appelant à la fin des violences et des violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (22 mars 2011)

www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/droits-de-l-homme/droits-economiques-sociaux-et/article/violations-des-droits-de-l-homme

Comité IDAHO

www.idahomophobia.org

ILGA

<http://ilga.org>

Inter-LGBT

www.inter-lgbt.org

© MAE 2012

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Direction de l'économie globale et des stratégies du développement

Réalisation : Direction de la communication et de la presse

Contacts : Nordine Drici : nordine.drici@diplomatie.gouv.fr - Léonie Guerlay : leonie.guerlay@diplomatie.gouv.fr

Sophie Busson : sophie.busson@diplomatie.gouv.fr

Crédits photos : recto : © C.Coudriou et L.Hini pour Amnesty International - verso : © idahomophobia.org

www.diplomatie.gouv.fr